

**LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget supplémentaire pour l'année 1981.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'élève en recettes et en dépenses à ..... 2 222 449,33

R E C E T T E S

Reliquat du FASO - B.P. 1981	
Fonctionnement .....	443 317,90
Personnel .....	- 117 273,91
Subvention de la Commune .....	1 800 000,00

A cette somme, il convient d'ajouter l'excédent des exercices antérieurs figurant au Compte Administratif de l'exercice 1980....	96 405,34
--	-----------

T O T A L 2 222 449,33

Les Prévisions de DEPENSES sont :

- Alimentation .....	1 243 226,09
- Combustibles .....	90 223,24
- Rémunération du personnel temporaire ( Cantinières ) .....	472 000,00
- Rémunérations diverses ( Surveillantes ) .....	205 000,00
- Charges sociales .....	212 000,00

T O T A L 2 222 449,33

SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'élève en recettes et en dépenses à ..... 428 606,48

R E C E T T E S

Subvention FASO pour équipement des Cantines .....	283 488,46
Excédent reporté .....	145 118,02

D E P E N S E S

Crédit reporté .....	145 118,02
Acquisition de matériel de cantines .....	181 492,54
Titre annulé ( Remboursement à la ville d'une somme encaissée à tort )	101 995,92
	<u>428 606,48</u>

Mesdames, Messieurs, je mets la question aux voix.

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
COMMUNE DE SAINT-DENIS

CANTINES  
SCOLAIRES

BUDGET SUPPLEMENTAIRE  
SECTION DE FONCTIONNEMENT

EXERCICE  
1981

Articles :	D E P E N S E S :	Pour mémoire : budget primitif :	Propositions :	Autorisations :
601	: Alimentation	: 10 642 464,09	: 1 243 226,09	: :
602	: Habillement	: 8 000,00	: :	: :
604	: Combustibles	: 500 000,00	: 90 223,24	: :
605	: Produits d'entretien	: 140 000,00	: :	: :
609	: Fournitures diverses	: 35 000,00	: :	: :
611	: Rémunération du personnel : temporaire ( Cantinières )	: 7 100 000,00	: 472 000,00	: :
615	: Rémunérations diverses : ( Surveillantes )	: 2 400 000,00	: 205 000,00	: :
618	: Charges sociales	: 3 700 000,00	: 212 000,00	: :
618-9	: Cotisations au C.F.P.C.	: 54 000,00	: :	: :
623	: Impôts et taxes	: :	: :	: :
631	: Réparation, entretien	: 20 000,00	: :	: :
633	: Petit matériel	: 120 000,00	: :	: :
662	: Insertions, Fourniture de : carnets de bons	: 30 000,00	: :	: :
823	: Titres admis en non valeur : ou annulés	: 100 000,00	: :	: :
831	: Prélèvement pour dépenses : d'investissement	: :	: :	: :
874	: Charges exceptionnelles	: 12 000,00	: :	: :
	: TOTAL DES DEPENSES	: 24 861 464,09	: 2 222 449,33	: :
	: R E C E T T E S	: :	: :	: :
700	: Vente de produits (eaux grasses)	: 57 000,00	: :	: :
704	: Portions payantes	: 1 300 000,00	: :	: :
704BIS	: Reversements C.E.S. et F.P.P.	: 370 000,00	: :	: :
7360	: Subvention Communale	: 6 500 000,00	: 1 900 000,00	: :
7371	: Participation du FASO(Personnel)	: 4 411 284,19	: - 117 273,91	: :
7372	: Participation du FASO : ( Fonctionnement )	: 10 923 179,90	: 443 317,90	: :
820	: Résultat ordinaire reporté	: :	: 96 405,34	: :
875	: Produits exceptionnels : ( Garderies - Trois Bassins )	: 1 300 000,00	: :	: :
	: TOTAL DES RECETTES	: 24 861 464,09	: 2 222 449,33	: :

SECTION D'INVESTISSEMENT

---

Articles	D E P E N S E S	Crédit reporté	Propositions nouvelles	TOTAL
214	Acquisition de matériel de cantines	145 118,02	181 492,54	
1059	Titre annulé (Remboursement à la ville d'une somme encaissée à tort)		101 995,92	
	T O T A L	145 118,02	283 488,46	428 606,48
	R E C E T T E S			
	Excédent reporté	145 118,02		
10593	Subvention FASO pour équipement des Cantines		283 488,46	
	T O T A L	145 118,02	283 488,46	428 606,48

LE MAIRE - La moitié des crédits demandés concerne la régularisation des augmentations et des charges sociales, du SMIC pour le personnel, comme cela vous avait été dit précédemment.

M. Marcel HOARAU - donne lecture de l'avis des Commissions :

"Le budget qui avait été primitivement établi, prévoyait l'attribution d'une subvention communale de 2 745 000 F.

Pour des raisons d'équilibre de la section de fonctionnement du budget général, cette subvention a dû être ramenée à 1 800 000 F.

Compte tenu de l'évolution peu favorable des crédits du F A S O dont l'enveloppe risque d'être bloquée en valeur absolue sinon diminuée, le budget des cantines scolaires devra nécessiter une attention particulière si l'on ne veut pas rendre insupportable aux finances communales la contribution du budget général.

Bien que des résultats considérables aient été obtenus dans les dernières années en matière de rationalisation d'amélioration de la gestion, il conviendra de poursuivre cet effort de telle façon notamment que pour faire pièce à la croissance des dépenses d'amélioration, les dépenses de personnel communal connaissent une évolution très limitée qui ne peut être obtenue qu'en réduisant progressivement le nombre d'employés du fait du non-remplacement des personnes qui sont amenées à quitter le service".

LE MAIRE - Madame DELCOURT, pouvez-vous nous dire quel est l'effectif de votre personnel actuellement ?

MME DELCOURT - 62 cantinières responsables  
382 aides-cantinières  
217 surveillantes  
269 femmes de service  
258 balayeuses  
44 distributrices de lait  
-----

TOTAL ..... 1 232 personnes

M. Jean Marie DUPUIS - Ce chiffre ne s'analyse pas en journées pleines ? Il comprend aussi des vacataires horaires.

LE MAIRE - J'ai demandé le nombre par catégories. Nous avons quand même 1 232 personnes qui travaillent dans les Cantines ; certaines travaillent 2 H, d'autres, 6 H 00.

M. Fred TANDRYA - Peut-on connaître le nombre de rationnaires ?

MME DELCOURT - 23.000 environ dont 22.000 repas gratuits.

Mis aux voix, le rapport est ADOPTE A L'UNANIMITE

\*

\*

\*

LE MAIRE - Je voudrais en votre nom remercier tous les membres de la Commission des Finances qui se sont penchés sur ce problème de Budget Supplémentaire et qui ont eu la délicate besogne de trancher et de couper là-dedans à leur corps défendant. Je leur adresse mes félicitations ainsi qu'au Président, au Secrétaire Général de Mairie, à MME HOARAU de la Comptabilité.